



Bureau de développement
des télécommunications (BDT)



Réf.: Circulaire BDT/DNS/DGS/112

Genève, le 3 décembre 2021

- Aux Administrations des États Membres de l'Union
- Aux régulateurs
- Aux Membres du Secteur de l'UIT-D
- Aux établissements universitaires
- Aux Missions permanentes

Objet: Informations actualisées concernant l'Initiative sur la protection en ligne des enfants (COP)

Madame, Monsieur,

Conformément au rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants défini dans la Résolution 179 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, j'ai l'honneur de vous communiquer les dernières informations concernant l'Initiative sur la protection en ligne des enfants, qui vise à garantir la création d'un environnement numérique plus sûr pour les enfants et les jeunes.

Ainsi que les dirigeants du G20 l'ont reconnu dans la [Déclaration de Rome](#), les travaux menés au titre de l'Initiative n'ont jamais été aussi importants, en raison de l'appui apporté à toutes les parties prenantes concernées pour instaurer un environnement numérique sûr qui favorise l'autonomie. Les enfants et les jeunes sont confrontés à un grand nombre de risques et de menaces en ligne, comme les problèmes de confidentialité, le cyberharcèlement, la désinformation, les contenus pédopornographiques et d'autres risques en matière de cybersécurité. Les enfants n'ayant jamais autant utilisé l'Internet que pendant la pandémie de COVID-19, ils ont été exposés à des risques accrus de préjudices en ligne.

À la suite de la publication [des Lignes directrices relatives à la protection en ligne des enfants \(COP\) à l'échelle mondiale](#) et de leur publication [à l'échelle régionale](#) par les bureaux régionaux de l'UIT jusqu'en décembre 2020, l'UIT et ses partenaires ont publié la première [note d'orientation de l'UIT sur la protection en ligne des enfants](#) à l'automne 2021, afin d'appuyer les efforts déployés par les États Membres en matière de protection en ligne des enfants. Cette note d'orientation donne aux décideurs des indications étape par étape sur la mise au point d'une stratégie nationale détaillée en matière de protection en ligne des enfants. J'espère que cette note d'orientation pourra vous servir d'outil de référence au moment d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures et des cadres ayant trait à la protection en ligne des enfants.

Dans le cadre du programme mondial de l'UIT et de l'Autorité nationale de cybersécurité (NCA) de l'Arabie saoudite visant à [créer un cyberenvironnement sûr et de nature à autonomiser les enfants](#), lancé en août 2021, l'UIT et ses partenaires ont pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures et des politiques en matière de sécurité en ligne des enfants aux côtés des pouvoirs publics, des entreprises et de la société civile (y compris des enfants eux-mêmes), de manière à améliorer le renforcement des capacités et l'échange de connaissances entre toutes les parties prenantes concernées. Je vous invite à apporter votre appui au programme en versant une contribution financière et en participant activement aux différentes activités. Grâce à la coopération internationale et à la collaboration mutuelle, nous pourrions renforcer la protection et l'autonomie des enfants en ligne, partout dans le monde.

De plus, à la demande de nombreux membres de l'UIT, l'Union recueille les bonnes pratiques pour faire connaître des initiatives couronnées de succès visant à assurer la protection en ligne des enfants. Nous souhaitons donc rassembler des informations sur la mise en œuvre par les membres de l'UIT des Lignes directrices de l'UIT. Par conséquent, nous vous encourageons vivement:

- 1) à nous faire part de vos bonnes pratiques, en contactant le secrétariat de l'Initiative COP à l'adresse cop@itu.int;
- 2) à contribuer et à participer à la prochaine réunion du [Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants](#) en janvier 2022;
- 3) à décrire les mesures que vous avez prises en répondant à la prochaine enquête sur l'[Indice mondial de cybersécurité \(GCI\)](#).

Pour en savoir plus sur l'Initiative COP, veuillez consulter la [page web de l'UIT consacrée à l'Initiative COP](#), ainsi que le [microsite des Lignes directrices relatives à la protection en ligne des enfants](#), qui présente un ensemble d'outils associés à ces Lignes directrices, ou vous mettre en rapport avec le secrétariat à l'adresse cop@itu.int.

J'espère vivement que nous continuerons de travailler en étroite collaboration pour veiller à ce que chaque enfant de chaque pays du monde puisse tirer pleinement parti des possibilités qui lui sont offertes par les TIC.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin
Directrice